



FÉVRIER 2016 • N°33

Section Départementale de  
SAÔNE-ET-LOIRE

Mutuelle Santé  
Prévoyance • Autonomie

Région Bourgogne



SPÉCIAL ÉLECTIONS

Élisez vos  
représentants  
au Comité  
de Section

VOTER PAR INTERNET  
C'EST FACILE ET RAPIDE

ASSEMBLÉE  
DÉPARTEMENTALE

SOMMAIRE

Présentation des candidats.....	P 2
Adhérents issus de la MGET, bienvenue !.....	P 3
Nouvelle gamme d'offres : questions-réponses.....	P 4/5
Prévention.....	P 6/7
Infos locales.....	P 8

MERCREDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2016  
à 14 h 30 - IUT - Chalon-sur-Saône



# L'ÉDITO de la Présidente, Claire MALTAVERNE

## Le monde change, ...MGEN évolue !

Depuis plusieurs mois, nous vous annonçons l'arrivée de changements importants à la MGEN : changements obligatoires pour s'adapter aux contraintes législatives et économiques, changements nécessaires pour répondre à vos attentes, changements indispensables pour pérenniser notre mutuelle.

Thierry BEAUDET, Président national MGEN, explique simplement ces changements :

**« La MGEN n'est pas une entreprise comme les autres, mais c'est une entreprise et il faut la faire vivre ! »**

En ce début d'année 2016, plusieurs changements sont devenus effectifs :

- **Mise en place des nouvelles offres** et bascule de tous les adhérents actuels sur MGEN Référence ou MGEN Initiale.
- **Intégration de la MGET** (Mutuelle Générale de l'Environnement et des territoires). Les adhérents de la MGET deviennent adhérents MGEN à part entière et sont aujourd'hui destinataires de leur premier bulletin départemental. Nous leur souhaitons la bienvenue.
- **Mise en place de Solvabilité 2**. Réforme européenne qui garantit la solvabilité des entreprises (mutuelles, instituts de prévoyance, assurances) vis à vis de leurs adhérents ou assurés et qui leur impose, au-delà des réserves qui couvrent déjà l'intégralité des engagements souscrits, de disposer de fonds propres en quantité suffisante pour faire face à des événements imprévus. Ce qui donne parfois une illusoire impression de « richesse » et qui explique que de nombreuses petites mutuelles disparaissent malgré une gestion parfaitement saine. A noter que parallèlement, les mutuelles sont taxées à plus de 13% ! La santé est plus taxée qu'un hamburger !
- **Mise en place de l'ANI : Accord National Interprofessionnel**. Dispositif permettant de favoriser l'accès aux soins pour tous les salariés, grâce à une couverture santé d'entreprise, dont une partie est prise en charge par l'employeur. L'ANI n'est pas sans conséquence pour nous puisque bon nombre de conjoints, obligés d'adhérer à leur mutuelle d'entreprise, démissionnent de la MGEN, d'où l'adaptation de nos offres.

## ...MGEN agit !

Devant la hausse du coût de la santé et du reste à charge pour l'assuré, MGEN réaffirme sa volonté de peser dans le paysage de la santé et continue son combat en ce sens.

• **Rapprochement Harmonie-MGEN**. Fortes des 8 millions d'adhérents que comptera l'union mutualiste de groupe, les deux mutuelles souhaitent devenir un important acteur de santé pour peser sur les choix du gouvernement et allier leurs compétences pour offrir des services supplémentaires à leurs adhérents. Le premier réseau funéraire mutualiste est en cours de réalisation.

• **Campagne pour « un crédit d'impôt santé »**. On peut se réjouir de l'aide à la complémentaire santé, mais en multipliant les dispositifs d'aides fiscales (une dizaine), l'état segmente les populations, posant un problème de transfert de solidarités et accentuant les inégalités. La disparité des aides est avérée entre salariés du secteur privé, indépendants et agents du secteur public. Pour information, pendant que l'aide est en moyenne annuellement de 260 € pour un travailleur indépendant, de 151 € pour un salarié, elle n'est que de 15 € pour un agent de la fonction publique d'état et de 2,21€ pour un agent de l'éducation nationale ! Fort de ce constat, MGEN propose au gouvernement une mesure innovante : **un crédit d'impôt pour tous les fonctionnaires ayant souscrit une complémentaire santé**. Concrètement, chaque personne pourrait déduire une partie de sa complémentaire santé de son impôt sur le revenu. **Depuis l'automne dernier, dans tous les départements, les militants MGEN rencontrent les élus politiques (députés et sénateurs) pour porter ce projet.**

## Election de vos représentants au Comité de Section MGEN

En ces périodes troubles, dans un environnement mutualiste menacé, il faut défendre les valeurs portées par notre mutuelle et faire vivre le fonctionnement démocratique. **Les rencontres avec les députés de Saône-et-Loire sont un exemple concret du rôle que peuvent jouer vos élus au comité de section MGEN.**

Vous découvrez ci-dessous les visages de femmes et d'hommes prêts à vous représenter. Forts de vos votes, vous les encouragez à participer activement à la vie militante locale.

**Rendez-vous sur [www.mgenelection.fr](http://www.mgenelection.fr) !**

Merci

# PRÉSENTATION des candidats

## SIX NOUVELLES CANDIDATURES



**Bernard AUDRY, 59 ans**

- Technicien supérieur en chef du développement durable
- En poste à Mâcon
- Ex-Président de la MGET 71

*Nouvel adhérent MGEN, j'ai souhaité me présenter à vos suffrages pour travailler aux côtés de votre présidente au devenir de ma mutuelle.*



**Edith DELACROIX, 47 ans**

- Enseignante en détachement
- Déléguée de section MGEN

*Elue au sein du Comité de Section du Doubs jusqu' en 2015. Nouvellement arrivée en Saône-et-Loire, je souhaite poursuivre mon engagement au service de ma mutuelle et des adhérents du département.*



**Delphine GRILLOT, 37 ans**

- Assistante de Direction
- IUT de Chalon S/Saône
- Correspondante MGEN

*Sensible à l'esprit mutualiste, je souhaite apporter une participation plus active au sein de la MGEN.*



**Claude LAFARGE, 61 ans**

- Professeur de français
- Collège de Saint-Vallier
- Correspondant MGEN



**Martine ROCH-PETIT, 53 ans**

- CPE
- Lycée Lavoisier
- Le Creusot



**Bernadette CLERGET, 57 ans**

- Professeur
- Lycée Professionnel Thomas Dumorey de Chalon S/Saône
- Correspondante MGEN

## QUATRE RENOUELEMENTS DE CANDIDATURE



**Patrick CHAMPION, 60 ans**

- Cuisinier de lycée retraité
- Membre du Comité de Section depuis 2004
- Membre du bureau

*Pour moi, retraite active signifie : "déployer son énergie pour fournir toutes les informations mutualistes aux agents des collèges et des lycées".*



**Jean-Pierre DEL BON, 63 ans**

- Professeur des écoles retraité
- Président de la Mutualité Française de Saône-et-Loire
- Membre du Comité de Section depuis 1992
- Membre du bureau

*En ces périodes troubles, dans un environnement mutualiste en pleine évolution, il faut défendre les valeurs portées par notre mutuelle et faire vivre le fonctionnement démocratique : c'est le sens du renouvellement de ma candidature à l'élection de 2016.*



**Rafael FRENICHE, 49 ans**

- Professeur certifié d'espagnol
- Sanvignes
- Membre du Comité de Section depuis 2010

*Je me présente de nouveau comme candidat car il est important de participer à la vie de la mutuelle. Pour moi, l'engagement militant, c'est assurer un lien d'écoute, de présence et de proximité avec les adhérents.*



**Claire MALTAVERNE, 50 ans**

- Professeure des écoles
- Montceau-les-Mines
- Membre du Comité de Section depuis 2004
- Présidente MGEN depuis 2012

*En renouvelant ma candidature à cette élection 2016, je souhaite poursuivre le travail engagé depuis 4 ans : porter au niveau national les attentes des adhérents, défendre la nécessaire proximité et encourager les actions locales de prévention et d'information.*

# ÉLECTIONS AU COMITÉ DE SECTION

## Votre vote est utile !

Du 19 janvier au 18 mars prochain, vous serez appelés à élire vos représentants au Comité de Section de notre département. En votant, vous manifestez votre soutien à l'action de ces adhérents bénévoles. Ils mettent du temps et des compétences à disposition de notre collectif. Ils vous représentent au quotidien et défendent les valeurs et les intérêts qui nous rassemblent (protection sociale, prévention, solidarité etc...).



**LES ÉLECTIONS ONT LIEU TOUS LES DEUX ANS** et permettent de constituer l'équipe de militants qui accompagne le Président de la section dans ses différentes missions. Dans les commissions du comité de section, ils s'investissent dans des champs variés : expression locale des adhérents, réflexions sur les innovations sociales et en santé, vigilance sur l'application des décisions politiques prises par les instances nationales, activités de prévention, ou encore dialogue avec les acteurs locaux.

**PRÉSENCE SUR LE TERRAIN, ÉCOUTE DES ATTENTES DES ADHÉRENTS, DIALOGUE** : l'action des élus éclaire les instances dirigeantes sur vos ressentis et vos besoins. Ainsi certaines des évolutions de garanties des nouvelles offres MGEN Santé Prévoyance résultent de remontées du terrain répétées : possibilités de choix, prise en charge accrue de médecines alternatives ou de dépassements d'honoraires, par exemple.

Par ailleurs, c'est parmi les membres des comités de section que sont élus les délégués à l'Assemblée générale. Leur mandat les conduit à discuter, valider ou infléchir les orientations décidées au niveau national. Ils sont les représentants de l'expression et de la gouvernance démocratiques au sein de MGEN.

**PAR VOTRE VOTE** (par courrier ou en ligne jusqu'au 18 mars), vous réaffirmez l'importance que vous attachez à faire entendre votre voix d'adhérent pour peser sur nos choix mutualistes. Vous contribuez à ce que notre mutuelle reste fidèle à ses adhérents et à leurs besoins.

## ADHÉRENTS ISSUS DE LA MGET, Bienvenue !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, nos deux mutuelles MGET et MGEN n'en forment plus qu'une. Mutuelles historiques de la Fonction Publique, nos combats ont été les mêmes depuis près de 70 ans : MGET comme MGEN sont des acteurs majeurs de la protection sociale en France.

Demain, ensemble, nous serons plus forts dans un contexte réglementaire de plus en plus contraignant, nous serons mieux armés pour vous proposer une protection efficace et un accompagnement pertinent pour votre santé. Et nous serons plus solides aussi pour construire les voies d'une santé durable.

**Aujourd'hui, vous êtes adhérents MGEN !** Cela veut dire aussi que des militants issus de la MGET vont devenir des militants MGEN. Et, dans l'avenir, pourquoi pas vous ? Ce qui a été accompli au sein de la MGET est essentiel et nous espérons la poursuite de cet engagement sur les sujets qui nous importent : la protection sociale, la santé, le soin, la prévention, et l'environnement.

Les élus issus de la MGET continueront à participer aux différentes instances. Ainsi, 5 de vos représentants ont été élus au Conseil d'Administration national de MGEN lors de l'Assemblée Générale de juillet dernier.

Au niveau local, des élus issus des comités de gestion MGET, sont présents sur les listes de candidats à l'élection au comité de section. Des représentants issus de la MGET sont présents également dans différentes commissions dont celle que nous avons mis en place dans chaque département : la commission Environnement et Territoires. Plus que tout autre, elle a vocation à **pérenniser l'engagement militant MGET** sur des sujets que vous maîtrisez, que vous avez enrichis et défendus.

Pour participer aux processus de vote et d'élection qui se déroule actuellement, il fallait être adhérent au 31 octobre 2015. Les adhérents issus de la MGET qui n'étaient pas adhérents à cette date ne pourront pas voter en ce début d'année 2016 car la fusion MGET/MGEN n'est effective qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et postérieure à la validation des listes électorales mutualistes.

**Dès 2016, venez participer aux rencontres mutualistes** que nous organisons dans votre département. Ces réunions sont des moments privilégiés d'échanges entre nous. Evolution du système de soin, offres et orientations pour le groupe sont autant de sujets qui peuvent être abordés lors de nos échanges.

**Vous-mêmes, à partir de 2017, pourrez participer au processus d'élection des membres de votre comité de section départemental. Et pourquoi pas, à ce moment-là, être candidat !**





# Nouvelle gamme d'OFFRES : MGEN Référence et MGEN Initiale

## Questions-Réponses

Après deux années de travaux, de consultations et d'échanges, notamment lors de nos « rencontres mutuelles », l'offre globale MGEN et Mgénération initiale deviennent **MGEN Référence et MGEN Initiale.**



**MGEN SANTÉ PRÉVOYANCE** est une gamme d'offres couvrant la santé, la prévoyance et l'action sociale. Revenons sur les questions les plus fréquentes que vous nous posez par téléphone, à l'accueil ou lors de nos visites dans les universités et les établissements scolaires.

## POURQUOI PLUSIEURS OFFRES DIFFÉRENTES ?

En réponse aux remarques exprimées par les adhérents, MGEN évolue et propose désormais une gamme d'offres élargie. L'adhérent peut ainsi choisir l'offre la plus adaptée à son profil, en fonction de sa vie professionnelle comme personnelle, puis en changer en fonction des évolutions personnelles et professionnelles qu'il connaîtra.

## MON OFFRE DEVIENT MGEN RÉFÉRENCE : POURQUOI CE CHANGEMENT AUTOMATIQUE ?

Les deux offres actuelles (l'offre globale et Mgénération initiale) évoluent et s'enrichissent.

Elles s'intègrent désormais dans la gamme MGEN SANTÉ PRÉVOYANCE au côté de deux nouvelles offres (MGEN Équilibre et MGEN Intégrale) :

- **MGEN Référence** offre les prestations les plus proches de l'offre globale avec quelques renforts ;
- **MGEN Initiale** offre des prestations équivalentes à celles de Mgénération initiale.

Ce changement est automatique et vous n'avez aucune démarche à effectuer.

## PAR LA SUITE, COMMENT CHANGER D'OFFRE ?

Durant l'année 2016, vous pouvez rencontrer un conseiller MGEN pour évaluer vos besoins afin de connaître l'offre qui vous convient le mieux et réaliser un devis. Le changement d'offre interviendrait alors au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Néanmoins, dans le cas d'un changement de situation personnelle (mariage, concubinage, séparation, divorce, adoption, veuvage...) ou professionnelle (chômage indemnisé, retraite), votre conseiller MGEN peut vous proposer un changement d'offre anticipé au premier jour du quatrième mois suivant l'évènement.

## FAUT-IL PAYER EN PLUS POUR LES PACKS SERVICES ?

Les quatre offres **MGEN SANTÉ PRÉVOYANCE** incluent pour tous un pack service. Le coût de 3,60 euros par an est inclus dans votre cotisation. Le service d'assistance est assuré par Intermutuelle assistance (IMA) sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Par exemple, en cas d'hospitalisation d'au moins quarante-huit heures ou d'immobilisation de plus de cinq jours, vous pourrez demander la mise en place des services gratuits prévus par la MGEN comme l'aide à domicile, le portage des médicaments ou la garde d'enfant.

## EST-CE QUE JE VAIS AVOIR DES DÉLAIS DE CARENCE ?

Non, votre couverture complémentaire évolue et vous conservez la continuité d'indemnisation. Ainsi, les prestations en cours continuent (prestations de garantie de revenus, rente en cas de perte d'autonomie...).

## COMMENT EST CALCULÉE MA COTISATION ?

- Pour les actifs, le calcul de la cotisation se fait désormais sur l'ensemble des revenus personnels bruts fiscaux (tous employeurs confondus) pour plus d'équité.



- Pour les futurs retraités, depuis le 1<sup>er</sup> janvier la cotisation est assise sur l'ensemble des pensions brutes personnelles des régimes obligatoires de base et des régimes complémentaires obligatoires.
- Pour les autres retraités, l'assiette de cotisation ne change pas.
- Pour les conjoints, la cotisation est basée sur un système forfaitaire en fonction de l'âge, avec 12 tranches d'âge.



## PUIS-JE RESTER À LA MGEN SI JE SORS DU CHAMP DE RECRUTEMENT DE LA MUTUELLE ?

En cas de fin de contrat, de démission, de sortie de notre champ de recrutement, de passage à la vie professionnelle pour un enfant Etudiant, vous pouvez conserver votre couverture santé et prévoyance MGEN grâce à la création du nouveau statut de « Membre Participant Associé ». La cotisation sera forfaitaire en fonction de l'âge.

### LES POINTS FORTS DE L'OFFRE MGEN RÉFÉRENCE

#### Une couverture complète en santé, renforcée en pharmacie, dentaire et optique :

- une prise en charge en orthodontie pouvant atteindre 350 € par semestre ;
- une hausse des forfaits pour les verres enfants et les verres unifocaux de forte correction pour les adultes ;
- une prise en charge des médicaments à 100 % en complément du remboursement Sécurité sociale à 35 %.

#### Une offre enrichie de forfaits pour répondre aux nouveaux besoins :

- forfait de 75€ par an « Se soigner autrement » (ostéopathie, acupuncture, homéopathie, consultations diététicien, chiropraxie) ;
- forfait de 75€ par an « Prévention » (contraception/tests de grossesse, sevrage tabagique, vaccins prescrits non remboursés par la Sécurité sociale).

#### Une offre santé incluant toujours de la prévoyance avec des évolutions :

- pour tous, extension de la majoration enfant de la prestation Invalidité Décès à l'ensemble des enfants à charge de l'adhérent, qu'ils soient mutualistes ou non (10 000 € par enfant) ;
- pour le bénéficiaire conjoint, intégration d'un capital Invalidité Décès forfaitaire unique de 2 500 € ;
- pour le membre participant retraité, évolution de la garantie décès vers un capital forfaitaire unique de 3 500 €, quel que soit l'âge du retraité.

## CHACUNE DES QUATRE OFFRES MGEN SANTÉ PRÉVOYANCE INCLUT DES NOUVEAUX PACKS DE SERVICES

Contact : **MGEN Services 09 72 72 27 28**

### SPHÈRE VIE QUOTIDIENNE

#### Informations juridiques

Un service en ligne d'informations juridiques sur différentes thématiques (consommation, habitat, famille...) et un entretien téléphonique annuel.

### SPHÈRE VIE PROFESSIONNELLE

#### « Pour les actifs en cas de mobilité/mutation professionnelle »

- Aide à la recherche d'emploi pour le conjoint
- Aide au déménagement
- Nettoyage du logement quitté

### SPHÈRE SANTÉ

#### Hospitalisation Immobilisation

Aide à domicile, présence d'un proche, transfert post-hospitalisation, préparation du retour à domicile...

#### Et en cas de pathologie lourde, des réponses spécifiques

### SPHÈRE FAMILLE

#### « Les + Familles »

Services enfants en cas d'hospitalisation des parents  
Garde d'enfant, conduite à l'école, aide aux devoirs ...

#### Et en cas de pathologie lourde, des réponses spécifiques

**Vous retrouvez toutes ces informations sur votre compte personnel sur le site [www.mgen.fr](http://www.mgen.fr), dans l'espace dédié au détail de vos garanties MGEN et à la simulation de votre nouvelle cotisation.**

**Vous pouvez également nous appeler au 36 76 (prix d'un appel local hors surcoût opérateur).**

Vous êtes nombreux à nous signaler des difficultés pour joindre le 3676. Les changements d'offres génèrent un flux important d'appels. Nous mettons tout en œuvre pour remédier à ce problème et améliorer la qualité du service. Nous vous remercions de votre compréhension.



## Le cancer colorectal est le troisième cancer le plus fréquent et le deuxième plus meurtrier en France. Pourtant, détecté tôt, il se guérit dans 9 cas sur 10.

C'est pourquoi dans le cadre de « Mars Bleu », campagne nationale de dépistage du cancer colorectal, la MGEN et la Mutualité Française Bourgogne, en association avec les structures de dépistage, vous proposent :

Conférence :

### « Cancer, quelle prévention ? Un nouveau mode de vie pour protéger sa santé »

À AUXERRE, le jeudi 24 mars de 18h00 à 20h00 • Au Phare • 8 avenue Delacroix • 89000 AUXERRE

À DIJON, le mardi 29 mars de 17h30 à 19h30 • Au siège de la Mutualité Française Bourgogne • 11 rue Jean Giono • 21000 DIJON

Pour assister à cette conférence, merci de vous inscrire :

Par mail : [agnes.mignotte@bourgogne.mutualite.fr](mailto:agnes.mignotte@bourgogne.mutualite.fr) • Sur [www.bourgogne.mutualite.fr](http://www.bourgogne.mutualite.fr), rubrique Agenda

## Depuis plus de 60 ans, MGEN s'investit pour faire avancer les progrès dans le domaine de la santé mentale et soutient les actions de l'UNAFAM.

Même si le lien vital n'est plus à démontrer scientifiquement, de nombreux troubles psychiques sont associés à des troubles somatiques, et de nombreuses maladies peuvent s'accompagner de troubles psychiques.

**Prendre soin de sa santé améliore le bien être et favorise le maintien du capital santé comme thérapeutique non médicamenteuse.**

Selon une expertise de l'INSERM (2008), l'activité physique et/ou sportive apparaît donc de plus en plus comme un facteur :

- d'équilibre par une compensation de la sédentarité,
- de bien-être,
- de prévention de certaines maladies mentales et troubles psychiques,
- de lutte contre les difficultés psychologiques inhérentes à la condition humaine,
- de thérapie principale ou secondaire pour certains troubles psychiatriques,
- de réhabilitation sociale des personnes présentant des déficiences (affectives, cognitives, motrices) et d'amélioration de leur qualité de vie.

Semaines d'information  
SUR la santé mentale  
14-27 Mars 2016  
27<sup>ème</sup> édition



## Différentes manifestations auront lieu du 14 au 27 mars 2016 dans les départements.

À l'heure où nous relayons l'information, les sujets et les dates ne sont pas encore fixés. Nous vous invitons à consulter directement le site de l'UNAFAM pour plus de précisions.

[www.unafam.org](http://www.unafam.org)



# Focus sur la PRÉVENTION locale

Lionel ALLÈGRE,  
Délégué en charge de la distribution

Edith DELACROIX,  
Déléguée en charge de la prévention



**Cette année encore notre investissement en prévention a été important, diversifié et a touché un grand nombre d'adhérents sur de nombreux secteurs géographiques du département.**

Des actions à destination des élèves ont également été conduites. Nous continuerons en 2016 à proposer différents types d'interventions (dépistages, initiation aux gestes qui sauvent, programme Vivoptim) pour rester au plus près de nos adhérents et de leurs attentes dans le domaine de la santé.



**Prévention routière**  
Chalon sur Saône



**Dépistage auditif**  
Mâcon - La Clayette - Chauffailles



**Dépistage visuel**  
Le Creusot



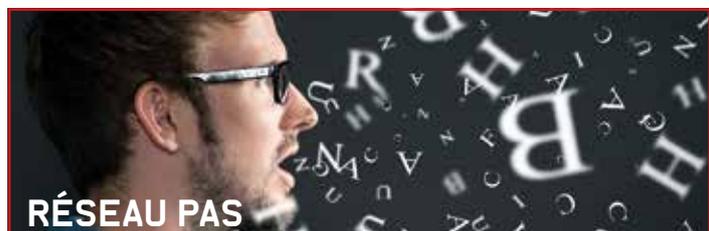
**Marché de producteurs locaux**  
Chalon sur Saône



**Course solidaire**  
Tournus



**Initiation aux gestes qui sauvent**  
Chagny - Pierre de Bresse - St Martin en Bresse



## RÉSEAU PAS

**Une action sur les troubles de la voix** sera conduite les 9 et 30 mars 2016 à 14 h 00 au collège Jean Vilar de Chalon sur Saône.

Au programme, conférence - atelier sur la posture :

### **COMMENT UTILISER SA VOIX COMME OUTIL PÉDAGOGIQUE ?**

Cette action sera menée par des orthophonistes et vous pouvez vous inscrire par mail à [sd071@mgen.fr](mailto:sd071@mgen.fr)

Attention, nombre de places limité.

**vivoptim** | Le programme de prévention personnalisée des risques cardiovasculaires est lancé !

**Venez participez à l'une des prochaines sessions de détection organisée dans le département :**



- 29 février 2016 - Lycée Henri Parriat - MONTCEAU LES MINES
- 1<sup>er</sup> mars - Lycée Camille Claudel - DIGOIN
- 3 mars - Lycée Henri Vincenot - LOUHANS
- 31 mars - Lycée Léon Blum - Le CREUSOT

de 10h à 13h  
et de 14h à 17h

#### **Pour vous inscrire**

Rendez-vous sur [vivoptim.fr](http://vivoptim.fr), rubrique « Je rejoins vivoptim »

#### **Pour en savoir plus**

Rendez-vous sur [vivoptim.fr](http://vivoptim.fr) ou contactez le numéro vert **0 801 010 000** de 9 h à 18 h (appel gratuit depuis un poste fixe).



## Une équipe à votre service...

De gauche à droite : Manon, Emilie (assise), Isabelle, Ophélie, Ghislaine, Françoise, Béatrice, Nicole, Agnès, Véronique.

## ACCUEIL

- lundi - mardi - mercredi - vendredi **9 h 00 - 17 h 30**
- jeudi **10 h 00 - 17 h 30**
- pendant les vacances scolaires **fermeture à 16 h 30**

## Un seul numéro de téléphone

# 3676

(prix d'un appel local depuis un poste fixe)



Mutuelle Santé  
Prévoyance  
Autonomie

## Nous CONTACTER

## La MGEN de Saône-et-Loire à votre service

Section départementale

8 rue Georges Lapierre • 71100 CHALON SUR SAÔNE

Contact : **www.mgen.fr**

Créer votre espace personnel :

- Consultez vos remboursements
- Modifiez vos données personnelles
- Recherchez un professionnel de santé conventionné (tiers payant, reste à charge maîtrisé...)

## LE CLUB DES RETRAITÉS de la MGEN DE CHALON SUR SAÔNE vous accueille pour partager des moments forts de bonheur et d'échanges hebdomadaires ou occasionnels...

De très nombreuses activités offrent un large panel tant culturel que ludique, voire sportif !

Des rendez-vous conviviaux, amicaux permettent à chacun d'apporter ou de trouver ce qui l'intéresse dans la bonne humeur :

- **les voyages** : la Croatie et les Pays Baltes en 2015, la Sardaigne en 2016, le Sri Lanka et l'Irlande en 2017,
- **les sorties** d'une journée dans le Chatillonnais en 2016, à Pérouges en 2015...
- **les randonnées** pédestres, les balades en vélo,
- la chorale, le patchwork, la lecture, la danse Folk, la gym, la pratique de l'allemand, les jeux de cartes, pyramide et scrabble, **et bien d'autres activités...**

### Informez-vous et venez nous retrouver...

- **par tél**, en contactant la permanence du Club chaque mercredi de 14 h à 16 h au **03 85 46 18 12**
- **en vous rendant aux permanences** : Pôle Associatif P. Langevin (ancienne école primaire du stade Léo Lagrange) 2 rue A. Daudet - 71100 CHALON SUR SAONE
- **par mail** : clubmgen71@orange.fr

DES VACANCES  
POUR TOUS  
LES ENFANTS :  
NOUS ON Y CROIT !

ET VOUS ?

### LA JEUNESSE AU PLEIN AIR MILITE POUR LE DÉPART DE TOUS LES ENFANTS EN VACANCES !

En 2015, la JPA de Saône et Loire a permis à 93 enfants de partir pour la 1<sup>ère</sup> fois en colonie de vacances. En faisant un don, vous aiderez encore plus d'enfants à partir en 2016.

### CHAQUE GESTE COMPTE !

### BON DE SOLIDARITÉ

à retourner, accompagné de votre chèque,  
à l'adresse ci-dessous



Oui, je réponds à l'appel de *La Jeunesse au Plein Air*, je fais un don de : ..... €

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Email : .....

Vous recevrez un reçu fiscal qui permet de déduire les deux tiers de ce versement de vos impôts.

La Jeunesse au Plein Air 71 - 17 place des Tulipiers - 71000 Mâcon